

Transcript du tchat sur le VDSL2 organisé le 1^{er} octobre 2013 par l'ARCEP sur son site internet



Nos experts Faustine Antoine et François Philipponneau répondaient en direct aux questions des internautes

Bonsoir à toutes et à tous, nous avons le plaisir d'accueillir les experts de l'ARCEP. Ils répondent en direct à vos questions.

Bonjour à tous. Bienvenue. Nous attendons vos questions.

Mireille_H : Bonjour, est-ce que le VDSL2 passe sur les mêmes lignes téléphoniques que le téléphone "classique" ? Merci.

Absolument. Le réseau de cuivre qui assure le service téléphonique assure également le service internet grâce aux technologies DSL.

L'ADSL2+ est actuellement la technologie DSL la plus répandue.

Le VDSL2 est la technologie la plus avancée utilisable sur le réseau téléphonique de cuivre.

Fred92 : Qu'est-ce qui vous a permis d'autoriser le VDSL2 ? Vous avez fait des expériences sur le terrain ?

C'est un comité d'experts indépendants qui étudie l'introduction de nouvelles technologies sur le réseau de cuivre. Ils font d'abord des tests en laboratoire, puis des tests sur des lignes réelles de foyers volontaires pour vérifier que le fonctionnement des lignes existantes n'est pas perturbé par la nouvelle technologie. Les tests terminés et validés, le comité d'experts a rendu un avis positif pour l'utilisation du VDSL2 en avril 2013. Cet avis contient également les conditions de mise en œuvre du VDSL2.

SlySly : Est-ce que l'injection VDSL au NRA ne va pas perturber les lignes les plus longues qui déjà n'ont pas beaucoup de débit ?

Les conditions retenues dans l'avis par le comité d'experts ont pour objectif de s'assurer que le VDSL2 ne va pas perturber les autres lignes, notamment les plus longues.

jordan5959 : Bonjour, le VDSL2 sera déployé sur Lesquin (Lille métropole) ? Cdt

Le VDSL2 est autorisé sur l'ensemble du territoire pour les lignes en distribution directe. C'est à l'opérateur que revient le choix de proposer cette technologie à ses clients. Pour information, environ 20% des lignes sont en distribution directe en France.

MichaelD : Bonjour, je souhaiterais savoir si en étant à 1450m de la borne ADSL je suis éligible à la VDSL2

Le VDSL2 est plus performant que l'ADSL2+ seulement si votre ligne fait partie des plus courtes. Au delà d'environ un kilomètre, le VDSL2 a des performances équivalentes à celles de l'ADSL2+.

sandrine petit : Pourrons-nous bénéficier de cette technologie en zone très dense (IDF) ?

L'autorisation du VDSL2 concerne toutes les lignes du territoire en distribution directe, y compris les zones très denses, dont l'Ile-de-France.

Nicolas : Quel pourcentage d'abonnés pourront bénéficier d'un débit supérieur demain et à terme quand tous les DSLAM des FAI seront équipés ?

Bonjour Nicolas ! Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'environ 16% des lignes devraient bénéficier d'un débit supérieur quand les FAI auront équipé les répartiteurs.

Aurelien : Pourquoi les abonnés qui ne sont pas en distribution directe ne peuvent-ils pas bénéficier du VDSL ?

Aurélien, l'utilisation du VDSL2 est plus complexe techniquement en distribution indirecte, d'où le périmètre retenu aujourd'hui par le comité d'experts. Le comité d'experts peut étudier le cas de la distribution indirecte du VDSL2, même s'il n'y a pas de calendrier précis aujourd'hui. Pour rappel, la distribution directe, c'est quand votre ligne est reliée directement au NRA. Dans le cas de la distribution indirecte, votre ligne passe par un point de réseau intermédiaire qui s'appelle le sous-répartiteur.

Mathieu Chabod : Est-ce que le VDSL2 est uniquement disponible sur des lignes dégroupées, ou est-ce qu'un opérateur peut proposer à l'abonné le VDSL2 sur une ligne FT ?

Mathieu, le VDSL2 peut être proposé sur les lignes dégroupées et sur les lignes non-dégroupées car il existe une offre de gros de l'opérateur historique pour que les opérateurs alternatifs puissent proposer le VDSL2 en zone non-dégroupée.

pollitis : Quels débits peut-on attendre sur une connexion VDSL2?

Les débits du VDSL2 sont asymétriques et, sur le terrain, ne dépassent pas à notre connaissance 80 Mbits descendants, et ce pour un nombre très limité de clients. C'est dû à la longueur des lignes, puisque comme l'ADSL, le VDSL est sensible à la longueur de la ligne. Plus la ligne est longue, plus le débit est faible.

D'autres paramètres peuvent jouer sur les débits, notamment les perturbateurs électromagnétiques et l'installation dans le logement, par exemple s'il existe plusieurs prises téléphoniques dans plusieurs pièces.

BoOBa93 : Finalement, quelle différence y a entre le VDSL et la fibre ?

Les débits du VDSL2, qu'ils soient descendants ou remontants, seront dans tous les cas inférieurs à ceux permis par le FttH. En effet, les débits du VDSL2 sont asymétriques, alors que les offres FttH permettent de proposer des débits symétriques de 100, 200 Mbits,

voire plus, à l'ensemble des clients de la fibre. De plus, le FttH n'est pas sensible aux perturbations.

Paul_Arras59 : Est-ce que c'est parce que la France a du retard en FttH qu'on va avoir le VDSL ?

Les déploiements FttH ont débuté depuis quelques années en France et ils se poursuivent (2,5 millions de logements éligibles au FttH, +43% en un an). La France n'est pas en retard dans le FttH par rapport aux autres pays européens.

Bobinou : Bonjour, ma ligne fais pratiquement 6km, donc je ne suis pas éligible. Toutefois, est-ce que le déploiement du VDSL va améliorer ma ligne ?

Malheureusement, pour les utilisateurs se trouvant au delà d'environ un kilomètre, le VDSL2 n'apporte pas de gain de débit par rapport à l'ADSL.

vincent : les opérateurs ont-ils une obligation de developpement du VDSL2 dans tout les DSLAM ? Quel controle sera fait par l'ARCEP ?

shalafi : Bonjour, à qui s'adresser pour savoir si on est en distribution directe ? Merci

Ellioot : Il y a t-il un site pour connaître les DSLAM ayant la VDSL2

Bonjour à tous les trois. Les FAI sont les seuls à pouvoir répondre sur la disponibilité du VDSL2 pour votre ligne. Ils n'ont pas d'obligation réglementaire de déployer cette technologie, c'est un choix qui leur revient. N'hésitez pas à contacter votre opérateur : c'est lui le mieux placé pour vous répondre.

STEPHANE : Bonjour, suite à l'arrivée tant attendue du vdsl2 existe-t'il un calendrier de mise en service des communes ? Merci pour votre réponse.

Pour préparer le lancement du VDSL2, les opérateurs ont déjà commencé la mise à niveau de leurs équipements et proposent des box compatibles. Il faut donc s'adresser directement à son opérateur pour savoir si on peut bénéficier du VDSL2.

depanheur : LE VDSL2 a un coût j'imagine, si oui qui prend en charge ce financement, et si c'est les fournisseurs d'accès ne pensez-vous pas qu'il y aura des résistances de la part de ces fournisseurs d'accès qui pourraient favoriser des endroits plus que d'autres, donc certaines zones défavorisés, l'Arcep a t-il prévu ce cas ?

Bonjour. Ce choix de déploiement du VDSL2 revient aux opérateurs et relève de leur stratégie commerciale. Ce sont eux qui décident ou pas d'en supporter les coûts d'installation. Les opérateurs sont en mesure de proposer le VDSL sur l'ensemble du territoire sur les lignes éligibles.

Cyril Brosset : Bonjour, le VDSL2 ne va-t-il pas donner la possibilité aux opérateurs de communiquer sur des débits très théoriques dont seule une partie infime des internautes pourront s'approcher ? Merci.

Il est vrai qu'à ce stade le VDSL2 n'est autorisé que sur les lignes en distribution directe, soit 20% des lignes. Comme précisé auparavant, il faut également prendre en compte la mise à niveau des équipements VDSL2 au niveau du répartiteur, ainsi que la longueur de la ligne. Les 100 Mbits annoncés par certains opérateurs sont théoriquement atteignables en laboratoire, mais PAS sur le terrain : il faudrait plutôt s'attendre à des débits de l'ordre de 50 Mbits, voire 80 Mbits dans les meilleurs cas.

Pascal49 : Etant en bout ligne par rapport au NRA le plus proche, ne vais-je pas perdre en débit ?

Il n'y aura aucune perte de débit pour les lignes les plus longues.
Donc pas de souci à se faire Pascal.

ZionJ : OK pour le VDSL. Sur la fibre on entend des promesses à 100M, 200M et maintenant 1G. ça fait vraiment une différence ?

Bonne question ! Il y a une différence entre une promesse de débit sur une ligne donnée et le ressenti d'un utilisateur quand il surfe sur Internet. Si vous vouliez surfer sur Internet à 1 Gbits par exemple, il faudrait que toute la chaîne de bout en bout soit dimensionnée en conséquence. Pour faire un parallèle, cela reviendrait à s'acheter une voiture capable de faire du 1 000 km/h pour ensuite rouler en ville à l'heure de pointe, dans les bouchons. Dans 5, 10 ou 15 ans, cela aura du sens, mais aujourd'hui, non.

Domi54 : Free a fait des annonces, qu'en pense le régulateur ?

L'ARCEP a publié un communiqué de presse à ce sujet. Il est disponible en première page du site de l'ARCEP : www.arcep.fr.

J.Servier : Quelle est la vitesse minimale et maximale de débit qui sera offert par la vdsl2 ?

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, il faut s'attendre à 80 Mbits sur les lignes très très courtes. Au delà, il faudrait presque habiter dans le répartiteur !

Kevinvidia : La technologie 30a du VDSL2 a t'elle été autorisé par L'ARCEP?

C'est le comité d'experts qui a décidé du profil qui garantit les meilleures performances, sans perturbations des lignes existantes. A ce stade, le 30a n'a pas été retenu par le comité d'experts.

Existe-t'il un vdsl3 à l'étude ?

Des équipementiers réfléchissent à améliorer encore le VDSL2 mais à ce stade, ces technologies ne sont pas standardisées et font encore l'objet d'études.

@Echosix8 : Et les NRA-MeD, vous n'en parlez pas dans ce chat, quid de leur déploiements pour les non-éligibles au VDSL2 ?

Les opérateurs sont autorisés à proposer du VDSL2 dès aujourd'hui sur les NRA de montée en débit et aussi les NRA ZO et NRA HD.

Pour rappel, une opération de montée en débit a pour objectif de rapprocher la fibre de l'utilisateur et de raccourcir les lignes de cuivre.

Le VDSL2 permet de renforcer l'efficacité des opérations de montée en débit menées par les collectivités territoriales.

Merci. Un mot pour conclure ?

Merci à tous de votre participation. Nous sommes désolés de ne pas avoir pu répondre à toutes vos questions, nous en avons reçu plus de 600 ! A très bientôt pour un nouvel échange !